

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/1079 26 November 2015

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : Serbie

1079^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date: Jeudi 26 novembre 2015

Ouverture : 10 h 10 Suspension : 12 h 45 Reprise : 15 h 05 Clôture : 15 h 45

2. Président : Ambassadeur V. Žugić

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE L'OSCE

POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS

Président, Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias (FOM.GAL/7/15/Rev.1), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; ainsi que la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1652/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1634/15), Suisse, Turquie (PC.DEL/1643/15 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1645/15), Arménie, Canada (PC.DEL/1647/15 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1657/15 OSCE+), Tadjikistan (PC.DEL/1637/15 OSCE+), Moldavie, Norvège, Bosnie-Herzégovine, Royaume-Uni (PC.DEL/1635/15 OSCE+), Monténégro (PC.DEL/1638/15 OSCE+), Turkménistan, Géorgie (PC.DEL/1642/15 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1651/15 OSCE+), Kazakhstan, ex-République yougoslave de Macédoine

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT

DU BUREAU DU PROGRAMME DE L'OSCE À

ASTANA

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision nº 1191 (PC.DEC/1191) sur la prorogation du mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Astana; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Kazakhstan

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT

DU BUREAU DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1192 (PC.DEC/1192) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) Agression en cours contre l'Ukraine et violations persistantes des principes et engagements de l'OSCE par la Fédération de Russie : Ukraine (PC.DEL/1659/15 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1656/15), Suisse, Turquie (PC.DEL/1644/15 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1636/15), Canada (PC.DEL/1650/15 OSCE+)
- b) Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk : Fédération de Russie (PC.DEL/1646/15), Ukraine
- c) Enlèvement et détention illégale de citoyens ukrainiens par la Fédération de Russie: Ukraine (PC.DEL/1658/15 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1654/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1640/15), Canada (PC.DEL/1648/15 OSCE+)
- d) Peine de mort en Biélorussie: Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel; ainsi que la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1653/15), Biélorussie (PC.DEL/1665/15 OSCE+)

- e) Journée internationale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, observée le 25 novembre 2015 : Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1655/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1641/15), Turquie (PC.DEL/1663/15 OSCE+), Canada (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein, de la Mongolie, de la Norvège et de la Suisse) (PC.DEL/1649/15 OSCE+)
- f) Vandalisme contre des monuments à la mémoire des soldats soviétiques dans l'espace de l'OSCE : Fédération de Russie, Pologne (PC.DEL/1664/15 Restr.), Ukraine
- g) Peine de mort aux États-Unis d'Amérique : Norvège (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein, de la Mongolie et de la Suisse), États-Unis d'Amérique

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Communiqué de presse commun du Président en exercice et du Secrétaire général sur l'attaque terroriste en Tunisie, publié le 25 novembre 2015 (SEC.PR/968/15) : Président (CIO.GAL/179/15)

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) Visite effectuée par le Secrétaire général à Halifax (Canada) et à Boston (États-Unis d'Amérique) du 18 au 21 novembre 2015 (SEC.GAL/203/15 OSCE+): Chef des services de conférence
- b) Visite effectuée en République tchèque par la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains les 26 et 27 novembre 2015 (SEC.GAL/203/15 OSCE+): Chef des services de conférence
- c) Cours de formation organisé à l'intention de femmes d'Asie centrale spécialistes de l'eau à Copenhague du 23 au 27 novembre 2015 (SEC.GAL/203/15 OSCE+): Chef des services de conférence
- d) Ateliers de compétences en matière d'analyse des conflits et d'alerte précoce organisés à l'intention de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, à Kiev et Dniepropetrovsk, du 16 au 20 novembre 2015 (SEC.GAL/203/15 OSCE+): Chef des services de conférence
- e) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général* : Chef des services de conférence (SEC.GAL/203/15 OSCE+)

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. <u>Prochaine séance</u>:

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/1191 26 November 2015

FRENCH

Original: ENGLISH

1079^e séance plénière

Journal n° 1079 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 1191 PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU PROGRAMME DE L'OSCE À ASTANA

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Astana jusqu'au 31 décembre 2016.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe **Conseil permanent**

PC.DEC/1192 26 November 2015

FRENCH

Original: ENGLISH

1079^e **séance plénière** Journal n° 1079 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 1192 PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan jusqu'au 31 décembre 2016.